



saisie attribution casser la procedure

Par **goliath871**, le **27/01/2012 à 16:42**

bonjour,

suite a une liquidation judiciaire puis a ma faillite personnel le représentant des créancier viens de faire une saisie attribution sur mon compte

voici ma question

je n'ai pas eu la dénonce attribution dans un délai de 8 jours puisque l'huissier de justice la remit l'acte a une personne de ma connaissance mais pas a mon domicile donc j'en ai pris connaissance q' après les 8 jours

je souhaiterai savoir s'il est possible de casser la procédure et de ce faite demander la main levée au juge , afin que le créancier ne prélevé pas la totalité de mon compte

merci par avance

cordialement